

**Ouverture de la séance : 20h**

République Française Département Haute-Saône
---

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	19
Présents	12
Votants	17
Absents	7
Exclus	0
<b>Date de convocation</b> 6 octobre 2020	

<p style="text-align:center"><b>PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FROIDECONCHE</b></p> <p style="text-align:center"><b>Séance du 15 octobre 2020</b></p>
--

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle des Fêtes de Froideconche sous la présidence de Monsieur Eric PETITJEAN, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCELET Sylviane, CAILLET Daniel, DECHAMBENOIT Pierrette, FAIVRE-BAZIN Claudette, FAIVRE Jérôme, GAVOILLE Sylvie, JUAN Abella, MARIGLIANO René, NURDIN Nicolas, PERRIN Emmanuelle, PETITJEAN Eric, SAGUIN Stéphane.

**Absents excusés :** BUSCHINI Jean-Claude => pouvoir donné à Nicolas NURDIN  
JEANMASSON Christelle => pouvoir donné à Jérôme FAIVRE  
MARGOLIS Joffrey => pouvoir donné à Sylviane ANCELET  
RENAUD Alain => pouvoir donné à Daniel CAILLET  
STORTZ Maxime => pouvoir donné à Sylvie GAVOILLE  
JEANDESBOZ Stéphanie  
MOREL Marina

Mme Claudette FAIVRE-BAZIN a été nommée secrétaire de séance.

**Enoncé des décisions de Monsieur le Maire depuis le dernier conseil municipal du 10 septembre 2020 :**

Devis LIVERA : Reprise partielle du branchement AEP 15 Rue du 1<sup>er</sup> Bataillon de Choc et mise en place du coffret de comptage sur le domaine public : 3 606.00 € HT soit 4 327.20 € TTC

**INFOS DIVERSES**

**RECETTES :**

- Remboursement de 500.00 € sur l'achat de masques via le CDG70
- Remboursement de la MAIF de 120.00 € sur l'assurance des véhicules (Merci le COVID...)

**01 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2020 :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention), le Conseil Municipal, APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2020.

**02 – Fin des tarifs réglementés (électricité) – Choix d'un fournisseur d'énergie :**

Le Maire expose : « La fin des tarifs réglementés nous oblige à choisir un fournisseur d'électricité avant le 31/12/2020. Plus nous nous rapprochons de l'hiver, moins les tarifs sont intéressants. A ce jour, nous avons reçu deux propositions, une émanant d'EDF et l'autre d'ENGIE. Pour les évaluer, nous nous sommes basés sur les consommations 2019. Après

étude de ces deux offres, nous vous proposons de retenir celle d'EDF qui apparaît comme la plus avantageuse financièrement. »

Après en avoir délibéré (16 voix pour - 0 voix contre – 1 abstention), le Conseil Municipal, au regard des offres des fournisseurs d'énergie sollicités :

- DECIDE de retenir l'offre d'EDF pour l'ensemble de nos contrats de fourniture et d'acheminement d'électricité, pour les bâtiments publics et l'éclairage public.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

### **03 – Ouvertures dominicale des commerces :**

Le Maire expose : « La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié notamment l'article L. 3132-26 du code du travail relatif aux dérogations sur les ouvertures des commerces le dimanche, à savoir : « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable... »

La commune de Froideconche ayant l'intention d'autoriser des ouvertures dominicales en 2021, propose :

- Dimanche 5 décembre 2021
- Dimanche 12 décembre 2021
- Dimanche 19 décembre 2021
- Dimanche 26 décembre 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (15 voix pour – 2 contre – 0 abstention) :

- VALIDE ces propositions
- AUTORISE le Maire à prendre l'arrêté correspondant à ces ouvertures dominicales.

### **04 – Adoption de la convention cadre d'objectifs et de financement entre la CCPLx, les communes de Breuches-les-Luxeuil, Froideconche et Luxeuil-les-Bains, l'ACSL et les Francas de Haute-Saône pour l'organisation, la gestion et l'animation des Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM) pour la période 2020-2021 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- ADOPTE les termes de la convention cadre d'objectifs et de financement entre la CCPLx, les communes de Breuches-les-Luxeuil, Froideconche et Luxeuil-les-Bains, l'ACSL et les Francas de Haute-Saône pour l'organisation, la gestion et l'animation des Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM) pour la période 2020-2021.

AUTORISE Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à signer ladite convention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Information sur l'embauche d'un agent d'entretien en contrat PEC, qui effectue 8 heures hebdomadaires à l'école maternelle et 12 heures dans les bâtiments communaux, soit un total de 20h.
- La délibération portant sur le transfert de la compétence « mobilité » à la CCPLX a été ajournée, car les élus de Froideconche et de la CCPLX n'ont pas encore pu échanger à ce sujet en raison du contexte sanitaire.

**Fin de la séance : 20h35**